

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 6 décembre 2021 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Germain Grenier
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Catherine Demange

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-12-211

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants:

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 15 novembre 2021
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière
 - 4.2 - Rapport du maire
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de novembre
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Dépôt du formulaire de dons et de rapports de dépenses reçu de la candidate à l'élection du 19 décembre (DGE 1038)
 - 7.2 - Dépôt du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires
 - 7.3 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2022
 - 7.4 - Indexation des salaires des employés et des allocations des élus
 - 7.5 - Avis de motion- Règlement 2021-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt
 - 7.6 - Vérificateur externe
 - 7.7 - Affectation de surplus - Revenus du camping municipal
 - 7.8 - Subvention Covid
 - 7.9 - Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et

- l'adoption du programme triennal d'immobilisations
- 7.10 - Nomination du maire suppléant
 - 7.11 - Nomination des membres du conseil sur des comités et responsables de dossiers
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8.1 - Escouade Canine - Renouvellement 2022
- 9 - TRANSPORT
- 9.1 - Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien des routes locales
 - 9.2 - Demande de prix - Services professionnels en ingénierie pour l'agrandissement du garage municipal
 - 9.3 - Honoraires services professionnels - réfection des ponceaux
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 10.1 - Surplus affectés - Eaux usées
 - 10.2 - Décompte progressif no 1 - Travaux de génie civil et d'électricité pour l'implantation de barrières pour les accès publics au lac Mégantic
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 12.1 - Redevances - Parc éolien
 - 12.2 - Appui aux Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie dans le dossier des terres publiques
- 13 - LOISIRS-CULTURE
- 13.1 - Remboursements - Programme d'aide aux familles et aux aînés
 - 13.2 - Demande d'appui - Comité de développement local de Piopolis
- 14 - FINANCES
- 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-12-212

3.1 - Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux.
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 15 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Préposé à la patinoire
- Congés des Fêtes - le bureau municipal sera fermé du 21 décembre au 5 janvier inclusivement.

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de novembre

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du mois de novembre dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Aucune correspondance reçue par la poste au cours du mois de novembre 2021.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Dépôt du formulaire de dons et de rapports de dépenses reçu de la candidate à l'élection du 19 décembre (DGE 1038)

Le formulaire de dons et de rapports de dépenses de Mme Paule Rochette, candidate à l'élection de recommencement du 19 décembre 2021, a été déposé à la trésorière conformément à la loi.

7.2 - Dépôt du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires

Le formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires de Mme Rochette est déposé.

2021-12-213

7.3 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la nouvelle année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19 h, sauf exception lors d'un jour férié :

- 11 janvier
- 1 février
- 1 mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 9 août
- 6 septembre
- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-12-214 7.4 - Indexation des salaires des employés et des allocations des élus

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,
Et résolu,

QUE le salaire des employés municipaux et les allocations des élus seront augmentés de l'ordre de 4.7 % pour l'année 2022, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada pour la période de référence d'octobre 2020 à octobre 2021;

QUE cette augmentation sera effective au 1er janvier 2022 ;

QUE cette augmentation ne s'applique pas pour les emplois étudiants ou occasionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-12-215 7.5 - Avis de motion- Règlement 2021-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt

La conseillère Nicole Charette donne avis de motion qu'à la séance extraordinaire du 20 décembre prochain, sera présenté le projet de règlement numéro 2022-01 modifiant le règlement 2021-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt.

2021-12-216 7.6 - Vérificateur externe

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe afin de vérifier les états financiers de la Municipalité ainsi que tout autre document déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2021, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton (bureau de Lac-Mégantic) soit nommée à titre de vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-12-217 7.7 - Affectation de surplus - Revenus du camping municipal

ATTENDU QUE la municipalité génère des revenus avec les opérations du camping

ATTENDU QUE des investissements sont imminents sur le bâtiment d'accueil et du bloc sanitaire ;

ATTENDU QUE selon une estimation des résultats financiers, la Municipalité prévoit faire un surplus budgétaire à la fin de l'année 2021 ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,
Et résolu,

QU'une somme de 65 000 \$, provenant du surplus budgétaire des opérations du camping municipal, soit affectée aux investissements futurs sur les infrastructures du camping municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-12-218 7.8 - Subvention Covid

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QU'un montant de 13 390 \$ provenant de cette aide financière est inscrit aux états financiers comme un surplus affecté aux dépenses en lien avec la pandémie.

Il est proposé la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le montant de 13 390 \$ soit entièrement utilisé pour les dépenses de renouvellement ou de mise à niveau d'équipements de bureau et informatiques, les dépenses reliées aux frais de conciergerie, pour la modification du système d'éclairage de la patinoire et afin de compenser les pertes de revenus de location de salles des années 2020 et 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 - Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale. Ceux-ci doivent être déposés à la séance du conseil qui suit leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi.

Ces deux rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit ainsi que les recommandations de la Commission municipale. Ceux-ci sont également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publiés sur le site Web de la Commission.

2021-12-219 7.10 - Nomination du maire suppléant

Il est proposé la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Piopolis nomme, dès maintenant, la conseillère Nicole Charette, à titre de maire suppléante, le tout conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec.

QUE Mme Nicole Charette est donc, par le fait même, autorisée à signer les chèques de la Municipalité de Piopolis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-220 7.11 - Nomination des membres du conseil sur des comités et responsables de dossiers

Le maire Peter Manning présente le partage des dossiers et des comités entre les élus(es).

Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux

Politique de la famille, des aînés et responsable de la vie communautaire, loisirs et culture, environnement

Comités : Plan vert

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette

Mairesse suppléante, administration générale, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Association pour la protection du lac Mégantic (APLM), Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

Conseiller # 3 M. Germain Grenier

Gestion des actifs, sécurité publique

Comités :

Conseillère # 4 : Mme Catherine Demange

Aménagement, urbanisme et développement, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseillère # 5 : Mme Sarah Carrier

Voirie et transport, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités :

Conseillère # 6 : Mme Paule Rochette

Environnement

Comités : Comité développement local de Piopolis (Cœur villageois, Route des sommets), Plan vert

Maire : M. Peter Manning

Gestion des actifs, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-12-221

8.1 - Escouade Canine - Renouvellement 2022

ATTENDU l'entrée en vigueur depuis le 3 mars 2020 du règlement provincial visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

ATTENDU QUE ce règlement confère plusieurs obligations aux municipalités du Québec, dont l'obligation de faire évaluer un chien potentiellement dangereux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a depuis le mois d'avril 2021 une entente de service avec l'Escouade Canine MRC 2017 pour la gestion des animaux errants, des chiens dangereux et pour l'application de notre règlement sur les animaux;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis accepte de renouveler l'offre de services de Escouade Canine MRC 2017 pour faire la gestion des animaux sur son territoire,

selon les conditions mentionnées à cette offre de services, pour un montant forfaitaire de 3.00 \$ par habitant plus taxes, pour 2022, en paiement trimestriel et que ce montant soit indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation.

QUE le conseil autorise Mme Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente au nom de la municipalité de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - TRANSPORT

2021-12-222

9.1 - Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 8 682 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE la municipalité de Piopolis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 - Demande de prix - Services professionnels en ingénierie pour l'agrandissement du garage municipal

La municipalité n'a reçu aucun prix. L'appel d'offres sera revu avec un nouvel échéancier.

2021-12-223

9.3 - Honoraires services professionnels - réfection des ponceaux

ATTENDU QUE la programmation no 3 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) inclut un montant de 356 958 \$ pour le remplacement des ponceaux sur le chemin du Vieux Moulin ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour la conception de plan et devis, de préparation d'appels d'offres, d'étude géotechnique et de surveillance de chantier peuvent être inclus dans ce montant ;

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

DE transférer les dépenses en honoraires professionnels reliées au remplacement des ponceaux directement dans le montant alloué par la TECQ afin de ne pas utiliser les surplus affectés au seuil de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2021-12-224

10.1 - Surplus affectés - Eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité a affecté une somme de 50 000 \$ pour les travaux nécessaires à l'atteinte de la conformité réglementaire du système de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE le plan d'action convenu avec le ministère de l'Environnement totalise pour l'année 2021 des dépenses excédents les prévisions budgétaires d'environ 20 000 \$.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,
Et résolu,

QUE les dépenses excédentaires au poste budgétaire 02-415-00-520 (Entretien et réparation réseau eaux usées) soient payées à même le surplus affecté au système des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-12-225

10.2 - Décompte progressif no 1 - Travaux de génie civil et d'électricité pour l'implantation de barrières pour les accès publics au lac Mégantic

ATTENDU la résolution no 2021-08-158 octroyant le mandat de travaux de génie civil et d'électricité pour l'implantation de barrières pour les accès publics au lac Mégantic à Lafontaine et Fils inc. ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a reçu de Frédéric Blais, ingénieur de la firme EXP, le décompte progressif n° 1 au montant total de 122 942.77\$ (incluant les taxes) réparti à parts égales entre les municipalités de Frontenac, Marston, Piopolis et Lac-Mégantic ;

ATTENDU QUE le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 23 novembre 2021 inclut le montant de la directive de changement n° 1 ainsi que la retenue contractuelle de 5 %, tel que recommandé par l'ingénieur ;

ATTENDU la recommandation d'acceptation du décompte progressif n° 1 émise par l'ingénieur du projet.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

D'AUTORISER le paiement de la part de la Municipalité du décompte progressif numéro 1 au montant de 30 735.69 \$ (incluant les taxes) à Lafontaine et Fils Inc. dans le cadre des travaux de génie civil et d'électricité pour l'implantation de barrières pour les accès publics au lac Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 - Redevances - Parc éolien

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que selon l'information reçue d'Énergie du Granit, la Municipalité recevra une redevance de 86 100 \$ pour l'année 2021.

2021-12-226 12.2 - Appui aux Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie dans le dossier des terres publiques

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie dispose d'un territoire public constituant un patrimoine collectif de grande valeur;

CONSIDÉRANT QUE le territoire public de l'Estrie se veut de proximité, tant par la distance d'accès physique, tant l'accessibilité au réseau routier ainsi qu'aux infrastructures énergétiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des ressources forestières et fauniques doit s'accomplir dans le respect de l'environnement, tout en considérant les préoccupations des acteurs régionaux. Assurer la pérennité par une approche multiusage qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales est une perspective incontournable et une approche essentielle pour la cohabitation

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) reconnaît le fort potentiel acéricole sur les terres publiques en réalisant l'identification du potentiel acéricole au Québec. Le MFFP, direction régionale de l'Estrie, a présenté au printemps 2020 le potentiel acéricole à prioriser (PAP) de l'Estrie. Le PAP présente un potentiel régional net de 11 857 ha. De cette superficie, 5 348 ha (45 %) sont présentement en exploitation acéricole active et 624 ha (5 %) sont priorisés pour le développement acéricole futur, laissant un potentiel de plus de 1,1 million d'entailles (5 885 ha) pour la production sylvicole de bois noble;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du potentiel acéricole de la région de l'Estrie réalisée en mai 2020 par le Groupement forestier Métis-Neigette à la demande des Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie démontre que le potentiel acéricole sur les terres publiques de l'Estrie est très accessible comparativement à plusieurs autres régions. Selon les données recueillies, 63,4 % du potentiel acéricole ciblé se situent à moins de 5 km d'une érablière existante;

CONSIDÉRANT QU'une érablière prend, selon les conditions, entre 35 et 70 ans à être prête pour la production acéricole;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles en 1978, une dichotomie existe entre l'exploitation des érables sur terres publiques. Pendant que le gouvernement oblige la préservation des érablières et du potentiel acéricole sur les terres privées, il permet la récolte de matière ligneuse d'érable sur terres publiques ;

CONSIDÉRANT QU'une étude réalisée en 2010 par Eco Ressources a conclu que l'industrie acéricole québécoise contribuait à 750 millions de dollars au PIB canadien et générerait l'équivalent de 10 000 emplois temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture se veut un maillon de l'économie locale des régions, opérée par près de 2 milliers d'entreprises et dont les retombées économiques demeurent en région;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture et les travaux acérico-forestiers favorisent la multifonctionnalité du territoire public par la récolte de matière ligneuse et l'aménagement durable du territoire.

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,

Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu :

DE demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), ainsi qu'au gouvernement du Québec de :

- S'assurer de la multifonctionnalité des forêts publiques en Estrie en tenant compte de la vocation multiusage des forêts dans l'élaboration et la mise en œuvre des planifications de l'unité de gestion de l'Estrie du MFFP;
- Protéger le potentiel acéricole sur l'ensemble du territoire québécois, incluant les territoires publics, le tout tel que défini dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- Rendre disponible et réserver à la production acéricole l'ensemble du potentiel acéricole sur le territoire public, soit approximativement 6 200 ha, pour les futurs projets de démarrage et d'agrandissement afin de favoriser la relève et l'occupation du territoire ;
- Valoriser les prescriptions sylvicoles spécialisées favorisant la multifonctionnalité du territoire public (ex. prescription de travaux acérico-forestiers).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2021-12-227

13.1 - Remboursements - Programme d'aide aux familles et aux aînés

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a adopté le 14 janvier 2019 le Règlement 2019-03 modifiant le règlement 2017-06 sur le programme d'aide aux familles et aux aînés ;

ATTENDU QUE le règlement vise à soutenir les familles dont les enfants participent à des activités de loisir, de culture ou de sport dans la Municipalité de Piopolis ou dans d'autres municipalités de la MRC du Granit ainsi que les aînés qui participent à de telles activités ;

ATTENDU QUE les remboursements des volets familles et aînés sont d'un maximum de 500 \$ par personne admissible ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 3 demandes admissibles de remboursement provenant de familles (7 enfants) pour un montant de 2581.50 \$, et 11 demandes admissibles de remboursement provenant d'aînés pour un montant de 440 \$;

ATTENDU QUE les demandes doivent être accompagnées des documents exigés par la Municipalité, dont une preuve de participation ;

ATTENDU QUE le Conseil rembourse une fois par année en décembre les sommes demandées jusqu'à concurrence des montants maximums prévus dans les volets du programme soit 5000 \$;

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, après avoir reçu toutes les preuves exigibles, à rembourser les montants réclamés totalisant 3021.50 \$.

QUE les montants soient pris à même le poste de dépenses 02-590-00-999 : Politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-12-228

13.2 - Demande d'appui - Comité de développement local de Piopolis

ATTENDU QUE le Comité de développement local de Piopolis (CDLP) souhaite déposer un projet dans le cadre du Programme de soutien financier En Estrie, on bouge! ;

ATTENDU QUE le CDLP souhaite bonifier l'expérience de marche dans les sentiers existants de la municipalité par l'ajout de panneaux d'interprétation sur la faune et la flore ainsi que sur l'éthique en plein air ;

ATTENDU QUE le projet contribuera à offrir un parcours nature sécuritaire dédié aux jeunes de la communauté et que ceux-ci seront impliqués dans la création et la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE cet espace pourra être utilisé à l'année et favorisera la pratique d'activités physiques non encadrées ;

ATTENDU QUE les sentiers du Scotch Cap, du marais ainsi que ceux du Clocher seront bonifiés et allieront randonnée, nature et culture tout en permettant de briser l'isolement, stimuler les jeunes à bouger et les familles à découvrir la forêt par l'exploration en toutes saisons ;

ATTENDU QUE le CDLP sera en charge de réaliser les cinq panneaux d'interprétation, de coordonner l'aménagement d'un parcours nature sécuritaire pour les jeunes, de faire l'achat des lumières DEL détecteurs de mouvement à énergie solaire et d'un sac explorateur pour les familles qui sera disponible en prêt en saison estivale à la Halte des Zouaves ;

ATTENDU QUE le CDLP présentera le projet dans son ensemble au conseil municipal, une fois la demande de subvention acceptée, afin d'obtenir le soutien de la municipalité dans les étapes de réalisation de celui-ci.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE le conseil municipal appui la demande que le Comité de développement local de Piopolis dépose dans le cadre du programme En Estrie, on bouge ! du Conseil des Sports et Loisirs de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2021-12-229

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de novembre 2021 est déposée aux membres du Conseil.

2021-12-230

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux

Politique de la famille, des aînés et responsable de la vie communautaire, loisirs et culture, environnement

Comités : Plan vert

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette

Mairesse suppléante, administration générale, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

Conseiller # 3 M. Germain Grenier

Gestion des actifs, sécurité publique

Comités :

Conseillère # 4 : Mme Catherine Demange

Aménagement, urbanisme et développement, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseillère # 5 : Mme Sarah Carrier

Voirie et transport, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités :

Conseillère # 6 : Mme Paule Rochette

Environnement

Comités : Comité développement local de Piopolis (Cœur villageois, Route des sommets), Plan vert

Maire : M. Peter Manning

Gestion des actifs, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-12-231

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire

Rapport du maire conseil du 6 décembre 2021

MRC

20 novembre 2021 Travail sur les prévisions budget MRC du Granit

24 novembre 2021 Conseil des Maires

Adoptions des prévisions budgétaires 2022

Activités du maire

30 novembre 2021 Rencontre Municipalités riveraines (MAJ dossier) avec maires et mairesse et le comité responsable du projet

1^{er} décembre 2021 Rencontre avec SDE du Granit – Conseil Sport Loisirs Estrie

2 décembre 2021 Rencontre Intermunicipal dossier Incendie

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de décembre 2021

Fournisseurs	Description	Montant à payé
931 Avantis	Réduit HEX Galvanisé, manchon, Te Gav 2" - Pompe Patinoire	45.06 \$
	Crampons, gant, usinage de clé - Patinoire	35.66 \$
	Fil laiton, usinage de clefs - fourniture garage	28.91 \$
		<u>109.63 \$</u>
1119 Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats	Services professionnels rendu dossier no 20-21-3837	1 727.50 \$
		<u>1 727.50 \$</u>
1196 CTMatic	HP Portable - Maire	1 730.31 \$
		<u>1 730.31 \$</u>
267 Centre du Camion (Amiante)	Tube Oil - Inter 2006	299.03 \$
		<u>299.03 \$</u>
42 Écho de Frontenac	Avis d'abonnement pour 2022	35.00 \$
		<u>35.00 \$</u>
1226 Escouade Canine MRC 2017	Médaille + formulaire d'enregistrement	27.25 \$
		<u>27.25 \$</u>
184 Enseignes Bouffard Inc	Roll up / Piopolis le village qui m'habite	482.90 \$
	Signalisation Quai - Camping	98.94 \$
		<u>581.84 \$</u>
35 Fédération Québécoise des Municipalités	Réfection ponceau rue du vieux moulin	5 463.32 \$
		<u>5 463.32 \$</u>
1235 EXP	MRLM - Descente à bateau - Protection du Lac	843.39 \$
		<u>843.39 \$</u>
66 Infotech	Contrat de soutien 2022 du 1er janvier au 31 décembre 2022	6 582.32 \$
	Transport de papeterie annuelle	38.04 \$
		<u>6 620.36 \$</u>
16 Le Magasin Général	Essence camionnette 2021-12-17	120.00 \$
	Essence camionnette + scie 2021-12-11	123.91 \$
	Essence camionnette 2021-12-02	81.34 \$
	Essence camionnette 2021-12-07	119.73 \$
	Essence camionnette 2021-12-26	131.50 \$
	Essence camionnette 2021-12-30 + café	114.61 \$
		<u>691.09 \$</u>
1096 Marché Ami	Essence camionnette 2021-12-22	119.30 \$
		<u>119.30 \$</u>
1205 Marie-Christine Picard	Rencontre Station de lavage - décembre 2021	491.52 \$
		<u>491.52 \$</u>
1099 M. la créativité	Panneaux d'instruction - Visuels station de lavage	1 736.12 \$
		<u>1 736.12 \$</u>
1215 Numérique .ca	Forfait Entourage 2022 - Site internet / Hébergement ton bateau	2 471.10 \$
		<u>2 471.10 \$</u>
18 Ordinatech Estrie	Rallonge VGA 15'	40.24 \$
	Écran ASUS + écofrais	316.76 \$
		<u>357.00 \$</u>
48 Philippe Mercier	Enlever et débrancher pompe no 2 - Égout station grenier	270.77 \$
	Mod débitmètre eau potable - nouveau compteur	314.52 \$
		<u>585.29 \$</u>

796	Québec Municipal	Service Internet 2022-2023 / Abonnement annuel	172.46 \$
			<u>172.46 \$</u>
37	Ressorts Robert	Lamp de travail Del Chauffante - Inter 2006	303.37 \$
		Mini fusible + mini fuse 30 - Fourniture garage	9.83 \$
			<u>313.20 \$</u>
220	Service Bell-Eau-Clerc Inc	Adapteur, réduit, Tee inox - Pompe patinoire	358.49 \$
			<u>358.49 \$</u>
718	Sinto	Cetane 1L - pour machinerie	298.02 \$
			<u>298.02 \$</u>
13	École St-Augustin de Woburn	Cadeau de Noël distribuer à l'École des Monts-Blanc	133.06 \$
			<u>133.06 \$</u>
190	Raymond Chabot Grant Thornton	Services professionnels rendus	747.34 \$
			<u>747.34 \$</u>
1077	Vitrine Virtuelle	Location mensuelle - Camping (décembre)	80.48 \$
			<u>80.48 \$</u>
1037	Xerox	Copies tirées 26 oct au 29 nov 2021	195.67 \$
		Copies tirées 29 nov au 28 déc 2021	129.31 \$
			<u>324.98 \$</u>
		Grand total des dépenses à faire approuver	<u>26 317.08 \$</u>

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de décembre 2021

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	<u>2 704.88 \$</u> 2 704.88 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises de l'employeur 13125 9590 RP0001	<u>7 858.21 \$</u> 7 858.21 \$
ACCEO Solutions Inc.	Sauvegarde en ligne - décembre	<u>51.68 \$</u> 51.68 \$
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Récupération de rebuts 20-21 décembre	<u>117.40 \$</u> 117.40 \$
Bell Canada	Internet de la Halte décembre 2021	<u>75.88 \$</u> 75.88 \$
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois de décembre 2021	<u>172.46 \$</u> 172.46 \$
Eurofins EnvironneX	Échantillon 5753809 - Eaux usées	112.11 \$
	Échant. 5872799-2800-2801- Eau potable	<u>98.01 \$</u> 210.12 \$
Focus Gestion de Flotte et Carburant inc	Frais mensuel du mois de décembre 2021	128.77 \$
	Frais mensuel du mois de décembre 2021	<u>83.93 \$</u> 212.70 \$
Harnois Énergies	Diesel 2 573.3000 à 1.3195 L - 2021-12-30	3 903.94 \$
	Mazout garage 543.7 à 1.0110 -2021-12-30	<u>631.99 \$</u> 4 535.93 \$
Lucie Grenier	Entretien de la bibliothèque - Décembre	<u>150.00 \$</u> 150.00 \$
Visa	Achats d'octobre	<u>90.63 \$</u> 90.63 \$
Xerox	Location du photocopieur - décembre 2021	<u>178.00 \$</u> 178.00 \$
Grand total des dépenses réccurentes		<u><u>16 357.89 \$</u></u>